Armand Colin

QUAND LA BIBLE A-T-ELLE ÉTÉ COMPOSÉE? Y a-t-il dans l'Ancien Testament des livres ou des morceaux antérieurs à l'époque du second temple?
Author(s): Maurice Vernes
Source: *Revue de l'histoire des religions*, Vol. 19 (1889), pp. 46-78
Published by: Armand Colin
Stable URL: http://www.jstor.org/stable/23659555
Accessed: 27-02-2016 11:35 UTC

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Armand Colin is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Revue de l'histoire des religions.*

STOR
http://www.jstor.org

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

QUAND LA BIBLE A-T-ELLE ÉTÉ COMPOSÉE ?

Y a-t-il dans l'Ancien Testament des livres ou des morceaux antérieurs à l'époque du second temple ?

Il ne saurait être fait, dans l'état actuel de nos travaux, de réponse décisive à la première des questions ci-dessus, et cette incertitude nous autorise à poser la seconde, quelque étonnement qu'elle doive causer à ceux-là mêmes qui se tiennent au courant des dernières recherches de la critique biblique.

I

LES RÉSULTATS DE LA TRADITION

Si l'on consulte la tradition sur l'origine et les auteurs des divers livres dont la réunion a formé la Bible, on obtient la réponse suivante.

Le *Pentateuque* est l'œuvre de Moïse, et le livre de *Josué* a été écrit par celui dont il porte le nom. Les six livres de la *Genèse*, de l'*Exode*, du *Lévitique*, des *Nombres*, du *Deutéronome* et de *Josué*, qui contiennent l'épopée des patriarches, de l'exode d'Égypte et de la conquête de la Palestine et qui renferment la législation religieuse, rituelle et civile des Israélites, auraient vu le jour quinze siècles avant notre ère.

Les *Juges* sont l'œuvre du prophète Samuel, les deux livres de *Samuel* (I et II *Rois* de la Vulgate) l'œuvre du même prophète et de ses successeurs Gad et Nathan, ce qui nous reporte à 1000 ans avant notre ère. Les livres des *Rois* (III et IV *Rois* de la Vulgate) ont été rédigés par Jérémie dans la première moitié du VIe siècle, soit avant 550.

Dans la collection des quinze prophètes, *Isaïe*, *Jérémie*, *Ezéchiel* et les *Douze*, la presque totalité des œuvres se rapporte aux

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

IXe, VIIIe, VIIe et VIe siècles avant notre ère. Seuls *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*, d'après leurs propres déclarations, se rapportent aux temps du second temple ou de la Restauration.

Dans la série des *Kethoubim* ou *Hagiographes*, se rencontrent des œuvres très anciennes, *Job*, œuvre du législateur Moïse, *Ruth*, de Samuel, les *Psaumes*, généralement de David, le *Cantique*, l'*Ecclésiaste* et les *Proverbes*, de Salomon. Aux temps de la captivité de Babylone se rapportent les *Lamentations*, de Jérémie, *Daniel*, du prophète de ce nom ; aux temps de la Restauration, appartiennent *Esdras*, par Esdras, *Néhémie*, par Néhémie, les *Chroniques* ou *Paralipomènes*, par Esdras. *Esther*, d'auteur inconnu, est de la même date, soit du Ve siècle avant notre ère. La clôture du canon biblique est elle-même rapportée à ce Ve siècle avant Jésus-Christ qui vit la reconstitution définitive de l'état juif en tant que communauté religieuse.

Les livres que la tradition place aux temps de la Restauration sont donc peu nombreux et généralement d'importance secondaire : quelques prophéties, des livres d'histoire. Pour aucun d'entre eux, nous ne franchissons la date de 4 0 avant notre ère.

II

LES PROPOSITIONS DES ÉCOLES CRITIQUES

A la suite du travail considérable accompli depuis cent ans par les écoles d'exégèse, l'aspect des questions a singulièrement changé. On peut dire, d'une façon générale, que les livres de la Bible ont subi un rajeunissement marqué. Ainsi l'on ne se hasarde plus qu'avec de grandes précautions à proposer des dates antérieures à l'an 1000 ; les deux siècles qui ont précédé la captivité de Babylone, le siècle qui a vu la catastrophe du royaume de Juda et celui qui l'a suivie, sont ceux auxquels on fait le plus volontiers hommage des grandes œuvres législatives, historiques et prophétiques. D'autre part, cette sorte de barrière que formait l'époque d'Esdras et qu'il semblait impossible de franchir, a été brisée ; mainte œuvre poétique ou morale est rapportée au IVe, au IIIe, au IIe siècle avant notre ère.

Il est moins aisé de résumer en quelques lignes les résultats de la critique que les vues traditionnelles et cela pour deux raisons :

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

la première, c'est que les exégètes sont loin de s'être mis d'accord sur nombre de points ; la seconde, c'est que l'on a pris l'habitude de distinguer et de désigner, dans les œuvres à nous parvenues, des fragments d'ouvrages antérieurs que les auteurs derniers avaient conservés sans modifications sensibles. De là une réelle complication.

On a indiqué et expliqué à cette même place les propositions que l'un des chefs des écoles d'exégèse, M. Reuss, a défendues dans son grand ouvrage sur la Bible[1]. On les rappellera sous la forme la plus brève.

L'*Hexateuque*, — c'est-à-dire le *Pentateuque* et le livre de *Josué*, — n'est pas une œuvre écrite aux débuts de l'établissement des Israélites en Palestine ; on y trouve, au contraire, le résumé d'un travail considérable, accompli au cours des siècles. En dehors de quelques pièces pouvant remonter à l'époque de David, on distingue le document *jéhoviste-prophétique*, appartenant au IXe siècle ou au VIIIe, avec le petit code législatif dit *Livre de l'alliance* (*Exode* XXI-XXIII), le *Deutéronome* datant de l'an 620 environ, sous le roi Josias, et le document *élohiste-sacerdotal* avec la grande législation rituelle d'*Exode-Lévitique-Nombres*, qui est l'œuvre d'Esdras, le restaurateur du judaïsme. Ces trois œuvres, expression de tendances et d'états sociaux et religieux notablement différents, ont été, en dernier lieu, fondues dans le *Pentateuque-Josué* actuel par un rédacteur vivant après Esdras, aux environs de l'an 400. — Il est à noter que plusieurs critiques, tout en voyant dans l'*Hexateuque* une œuvre de combinaison très postérieure à Moïse, estiment qu'il a été achevé avant la destruction du royaume de Juda. Cependant les vues soutenues par MM. Reuss, Kuenen, Wellhausen, ont fait de rapides progrès depuis quelques années, et l'opinion s'est familiarisée avec l'idée que des portions importantes de la Thorah aient été rédigées seulement après le retour de la captivité. M. Renan lui-même, malgré quelques réserves, l'accorde dans ses plus récentes publications.

M. Reuss est moins hardi en ce qui touche les livres historiques. Il veut que les livres de *Samuel* aient reçu leur dernière forme dès 700 environ, et le livre des *Juges* quelques années plus tard, mais

1) *Bulletin critique de la religion juive ancienne* dans la *Revue*, t. I (1880), p. 206.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

avant l'apparition du *Deutéronome* sous Josias. Les livres des *Rois*, pour leur part, ont été écrits aux temps de la captivité. Dans sa récente édition de son *Introduction historico-critique*, M. Kuenen penche, au contraire, à admettre que ces différents livres ont subi des remaniements assez importants au temps de la Restauration.

Les écoles d'exégèse moderne maintiennent le bien fondé de la plupart des attributions traditionnelles sur les livres *prophétiques*. Toutefois l'on s'en écarte en ce qui touche *Isaïe*. Une bonne partie des chapitres contenus dans ce qu'on est convenu d'appeler *Isaïe I* sont rajeunis d'un ou deux siècles, et l'ensemble d'*Isaïe II* (chap. XL à LXVI) est rapporté au temps de la captivité de Babylone Dans la série des petits prophètes, les positions sont moins fermes *Joël*, *Abdias* et *Jonas* semblent d'assez basse date, et le doute pourrait s'appliquer à d'autres morceaux. Qui assurera que *Jérémie* et *Ezéchiel* nous soient parvenus sans altération? Sans doute on vieillit quelques parties de *Zacharie*,, que l'on croit pouvoir rattacher à l'époque antérieure à la captivité, mais c'est là une compensation insuffisante aux sacrifices indiqués ci-dessus. — Les écoles critiques, il est permis de le prévoir, ne s'en tiendront pas là. Elles seront amenées de plus en plus à rechercher si l'époque de la Restauration n'a pas remanié assez sérieusement les livres prophétiques les plus anciens pour les approprier davantage aux besoins religieux de ses contemporains.

Ainsi, pour les trois parties capitales de la Bible, pour la *Loi*, pour les livres *historiques* et pour les livres *prophétiques*, on est amené à reconnaître de plus en plus que les œuvres n'ont reçu leur forme dernière qu'à l'époque d'Esdras et de Néhémie ou du temps de leurs successeurs.

Dans la section des *Hagiographes*, on se sent plus libre. Si le *Cantique*, *Ruth* et *Job* trouvent encore des défenseurs d'une origine pré-exilienne, beaucoup assignent ces mêmes œuvres à l'époque de la Restauration. Pour les *Proverbes* et l'*Ecclésiaste*, c'est une affaire entendue : ils ne portent à leur front le nom du fils de David que par un procédé littéraire, aujourd'hui bien reconnu. Dans les *Psaumes* en est-il beaucoup qu'on puisse rapporter à des dates antérieures à la ruine de Jérusalem? Cela est douteux et M. Reuss en attribue le plus grand nombre au temps des Maccabées, c'est-à-dire au IIe siècle avant notre ère. *Esdras*, *Néhémie* et

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

les *Chroniques* n'ont été rédigés qu'au IIIe siècle avant notre ère. Les *Lamentations* et *Esther* ne sont guère plus anciens. Quant à *Daniel*, il n'a été écrit qu'au temps de la persécution d'Anthiochus Épiphane, c'est-à-dire aux environs de l'an 170 avant notre ère.

III

POSITION NOUVELLE DES QUESTIONS

Il ne saurait être question, pour quiconque est tant soit peu familiarisé avec les procédés de la critique littéraire, de revenir aux résultats préconisés par la tradition. Le plus rapide examen fait fait voir, en effet, que celle-ci ne se propose pas de nous livrer les conclusions d'une enquête instituée par des moyens scientifiques, mais d'une sorte de relevé purement empirique et conventionnel. La tradition, en ce qui concerne les livres qui portent des noms d'auteur, s'est bornée à prendre acte de la prétention manifestée par l'œuvre sans la soumettre à une vérification quelconque ; dans le cas d'œuvres anonymes, comme sont le *Pentateuque* et les livres *historiques*, elle a désigné comme auteur du livre le personnage qui en était le héros, partout où il n'y avait pas impossibilité manifeste.

Donc rien de plus légitime que de prendre une à une les allégations traditionnelles, de les peser et de leur substituer des propositions qui soient plus en rapport tant avec le contenu des livres qu'avec l'état présent de nos connaissances historiques.

Toutefois ce travail, pour aboutir à des résultats acceptables de tous, doit s'appuyer sur une vue très nette des caractères généraux de la littérature biblique. Ce sont ces caractères qu'on va marquer ici.

L'ancienne littérature hébraïque, dont la Bible nous a conservé d'importants monuments, n'est pas une littérature *historique* ; elle n'appartient pas à la classe de ces littératures qui sont nées et se sont développées en pleine lumière de l'histoire, en sorte que les grandes œuvres en soient authentiquement datées et de provenance certaine.

Non seulement rien de pareil ne se présente pour la Bible, mais une série de témoignages qui abondent pour la connaissance des autres littératures, grecque et romaine, par exemple, ou encore égyptienne, nous fait ici absolument défaut : nous voulons parler des monuments épigraphiques contemporains des événements et

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

fournissant à l'histoire littéraire des éléments d'une autorité incontestable parce que, grâce à eux, on peut en déterminer sûrement les cadres.

La littérature hébraïque offre ce caractère spécifique qu'elle s'appuie *sur elle-même.* Certains des livres qui la composent dénotent la connaissance d'autres ouvrages contenus dans la même collection ; par l'observation de ces points de contact, on peut essayer de reconstituer la succession de ces différents livres, de déterminer l'ordre de leur apparition.

Supposons ce travail accompli et achevé, de l'aveu général et avec l'approbation de tous. L'ordre de genèse des principaux écrits bibliques aura été déterminé, par exemple, de la façon suivante :

1° *Les Livres Historiques ;*

2° *La Loi ;*

3° *Les Prophètes ;*

4° *Les Psaumes.*

c'est-à-dire que nous tiendrons les *Livres Historiques* pour plus anciens que la *Loi,* celle-ci à son tour pour plus ancienne que les *Prophètes* et les *Prophètes* pour antérieurs aux *Psaumes,* il est visible que nous n'aurons accompli que la première partie de notre tâche.

Il restera, en effet, à déterminer la date du plus récent des écrits contenus en la Bible, soit des *Psaumes,* et en partant de cette date, à remonter l'ordre des temps de manière à situer dans des circonstances appropriées à leur production les différentes œuvres ci-dessus. Appelons, si l'on veut, la première partie de notre tâche, la recherche de l'*ordre de succession* ou de la *chronologie interne,* la seconde pourra être dénommée : la *chronologie externe,* ou *détermination des dates.*

Il saute aux yeux combien cette détermination des dates est délicate, combien il est à risquer que, sous l'empire d'impressions d'une nature personnelle et subjective, par la séduction de rapprochements ingénieux, par l'appât de combinaisons tentantes, nous ne soyons portés à restreindre ou à étendre outre mesure l'époque de composition de la Bible. Là où les uns déclareront que deux siècles leur suffisent pour loger la succession des œuvres, d'autres diront n'avoir pas trop de mille années. Il en sera comme de ces jouets qui, se manœuvrant à la façon des ciseaux, se rapetissent ou s'allongent à volonté.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

Malheureusement le désaccord qui se fait voir aujourd'hui entre les critiques de toute nuance, ne porte pas seulement sur la « chronologie externe », il porte également sur la « chronologie interne »; nous sommes ainsi amenés, pour ne pas dire, contraints à restreindre nos visées, à modérer notre ambition. Ce n'est pas à la Bible prise dans son ensemble, c'est à chacun de ses livres ou, si l'on préfère, à chacune de ses grandes collections envisagées isolément qu'il faudra appliquer le raisonnement qui vient d'être fait. Si, par cette voie, on arrive à des résultats d'un caractère suffisamment précis, il restera à les compléter et à les contrôler en les éclairant les uns par les autres.

Étant données les conditions générales de la composition des livres bibliques, l'incertitude qui plane soit sur l'ordre de succession des écrits, soit sur la provenance de chacun d'eux en particulier, la méthode la plus sage et la plus rationnelle consiste à les étudier un à un en partant de la date positivement historique pour laquelle leur existence est indubitable et à rechercher en remontant l'ordre des temps à quelle époque, à quel milieu il convient de les attribuer.

Cette manière de poser les questions diffère notablement de celle qui est en usage jusqu'à ce jour; l'opposition des deux procedés sera très nettement indiquée par ces deux propositions : l'ancienne méthode part de la supposition de la *date antique;* la nouvelle méthode part de la supposition de la *date moderne*. D'après la première, on *descend* l'ordre des temps selon qu'on y est contraint par la nature des morceaux ou des livres, qui répugnent décidément à l'hypothèse de l'ancienneté; d'après la seconde, on *remonte* l'ordre des temps dans la mesure où il est prouvé que le livre étudié ne saurait convenir à une basse époque.

Peut-on dire de ces deux méthodes qu'elles soient également satisfaisantes et que leur emploi, sous des mains prudentes, doive aboutir aux mêmes conclusions ? — Nous n'hésitons pas à dire : *oui*, en théorie, *non*, en pratique. Nous irons plus loin ; nous dirons que la première méthode a un caractère empirique et que la seconde seule est véritablement scientifique. Quiconque connaît quels doutes s'attachent à des solutions précises quand il s'agit de livres anonymes ou d'une authenticité contestable, saisira la différence qu'il y a à dire : Je laisse à tel livre son attribution traditionnelle au IXe siècle avant notre ère, parce qu'il *n'est pas prouvé* qu'il soit de date plus récente ; — ou : Je maintiens le même livre aux

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

temps de la Restauration parce que les indices que l'on allègue en faveur d'une origine anté-exilienne *ne me semblent pas convaincants.* C'est ainsi que M. Reuss, dans sa *Bible*, place *Joël* au IX[e] siècle avant notre ère, en alléguant qu'il ne croit pas devoir modifier à cet égard la désignation la plus habituelle; et il est visible que, s'il avait retourné la question, s'il était parti de « la plus basse date possible », il n'eût pas donné de brevet d'ancienneté à cette œuvre élégante et froide.

Il peut vous plaire à vous, dira-t-on, de supposer la « modernité »; vous ne sauriez m'interdire de supposer l' « ancienneté ». Tant pis si nous ne nous rencontrons pas ! — Ce raisonnement est parfaitement admissible en matière pratique, si l'on se place au point de vue d'une communauté religieuse, par exemple. Il est alors d'assez peu de conséquence qu'on maintienne des attributions douteuses ou contestables, tant que leur inexactitude n'est pas définitivement établie. En matière d'histoire littéraire proprement dite, il en va tout autrement. Ici nous sommes dans l'obligation d'appliquer la règle que nous appellerons « de la moindre difficulté ». Étant donné un livre dont l'existence est prouvée pour le III[e] siècle avant notre ère, nous ne l'attribuerons au IV[e] qu'autant qu'il ne convient pas au III[e] et ainsi de suite, parce que l'hypothèse de sa conservation pendant de longs siècles, où il n'a pas laissé de traces de son existence, ne doit être acceptée que sous le coup d'indices sérieux. Nous le répétons : en critique historique, nous sommes dans l'obligation de partir de « la plus basse date possible ». Dans le cas seul où elle ne conviendrait pas, nous chercherons à expliquer le livre par la supposition d'une origine antérieure[1].

1) Voyez dans la *Revue internationale de l'Enseignement* (Paris, Armand Colin), numéro du 15 mai 1888, notre article intitulé : *De la nécessité d'apporter une méthode plus sévère dans les questions de littérature biblique.* A la suite d'une analyse, d'ailleurs très fidèle, de ce travail qui a été donnée dans cette *Revue*, je lis la remarque suivante : « La méthode préconisée par M. Vernes est excellente ; mais c'est justement celle qui a été mise en œuvre par les chefs de l'école critique. » Je conteste cette appréciation. Assurément il n'est rien d'absolument nouveau sous le soleil et différents exégètes, M. Kuenen tout particulièrement, ont cherché à retracer l'histoire des idées religieuses chez les anciens Israélites en partant d'une date qui présentât un caractère historique sérieux. Mais entre ce qu'il a fait et notre propos, il y a deux différences essentielles; l'une, qu'il s'agissait alors de faits et d'idées à dater et non de livres ;

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

Appliquons ce procédé d'investigations aux grandes masses littéraires, dont la réunion a formé la Bible.

IV

LES LIVRES HISTORIQUES

En l'an 150 ou 200 avant notre ère, vers l'époque de l'insurrection juive contre la persécution religieuse d'Antiochus Épiphane, qui aboutit à l'établissement d'une dynastie indigène, celle des Hasmonéens ou Maccabées, les Israélites avaient en mains une Bible, qui se composait de la Thorah (les cinq *livres de Moïse*) et des livres historico-prophétiques.

A cette Bible appartenaient donc les livres dénommés *Juges, premier et second livre de Samuel, premier et second livre des Rois*. Ces livres forment une œuvre d'ensemble, exposant les destinées anciennes de la nation à partir du moment où elle se trouve établie sur le sol palestinien (1100 environ avant notre ère, d'après notre calcul), jusqu'à la destruction du royaume de Juda (588 av. J.-C.). Il est déjà clair qu'un pareil tableau n'a pu être tracé avant les temps de la Restauration puisqu'il y confine par son dernier terme. Cette impression est confirmée par l'examen. L'écrivain, en effet, subordonne les événements à un principe religieux : Israël est heureux tant qu'il reste fidèle à son Dieu ; par sa désobéissance, il s'est attiré une série de fléaux qu'a couronnés la destruction finale. Une telle œuvre convient si parfaitement aux temps du second temple que l'on accordera volontiers cette date au moins en ce qui touche la rédaction. Et ce n'est point, en effet, ici le point délicat. Il s'agit, et nous allons l'indiquer, de savoir si l'écrivain n'aurait pas fait place dans son œuvre à des morceaux de provenance anté-exilienne.

Nous n'insisterons pas sur une proposition que fait M. Reuss. D'après lui, les livres des *Juges* et de *Samuel* auraient reçu leur

l'autre, c'est que M. Kuenen n'est nullement parti de « la plus basse date », mais de la première époque, prise à partir des origines, offrant un caractère sûr à ses yeux, ce qui n'est pas du tout la même chose. Je dirai donc de nouveau aux représentants des écoles critiques : « Vous avez fait une œuvre utile et nous vous devons beaucoup. Je rends un hommage respectueux à vos travaux, mais souffrez que, m'appuyant sur eux, j'essaie à mon tour de réaliser de nouveaux progrès dans l'intelligence de la Bible. »

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

rédaction dernière avant les temps de la captivité de Babylone. Cette prétention de disloquer l'œuvre n'est assurément point dans le sens général des derniers travaux, qui font, au contraire, ressortir l'étroite correspondance des parties de cette vaste et savante composition. Mais M. Reuss a cru voir que, sur ces cinq livres, deux seulement, ceux des *Rois*, trahissaient l'emploi du *Deutéronome* et recommandaient catégoriquement la centralisation du culte. D'après lui, ces deux livres seuls (I et II *Rois*) seraient postérieurs au *Deutéronome*, dont il place la composition 620 ans avant notre ère; les trois autres (*Juges*, I et II *Samuel*) qui ne tiennent pas compte de la centralisation du culte à Jérusalem, auraient reçu leur forme actuelle antérieurement à l'apparition du *Deutéronome*, soit vers 650 ou 700.

Outre que nous contestons nettement la prétendue attribution du *Deutéronome* à l'époque du roi Josias[1], nous ne saurions admettre la distinction proposée par M. Reuss. Nous ne reconnaissons nulle part la différence de point de vue qu'il invoque[2] et constatons, tout au contraire, que les divers livres en question supposent d'un bout à l'autre l'existence du *Deutéronome*.

Donc le Juif de 200 avant notre ère avait sous les yeux le tableau des destinées de ses ancêtres lors de la période des anciens royaumes (de 1100 à 600 environ). Par son plan, par son contenu, par son inspiration, cette œuvre convient aux temps du second temple, et il serait difficile de prétendre lui assigner une origine plus ancienne. Ajoutons que maint détail serait incompréhensible à une époque autre que le ve, le ive, sinon le iiie siècle même avant notre ère. Dans cette catégorie se rangent les critiques tantôt ironiques, tantôt mordantes à l'adresse de l'institution royale, où

1) Voyez notre étude intitulée : *Une nouvelle hypothèse sur la composition et l'origine du Deutéronome*, Paris, 1887.

2) L'écrivain des *Rois* déclare expressément que, antérieurement à l'érection du temple de Salomon, il était licite de sacrifier hors de Jérusalem (I *Rois*, III, 2, 3). Et cependant David avait installé précédemment l'arche sacrée dans sa capitale ! Cela explique suffisamment que, dans *Juges* et *Samuel*, la pluralité des lieux de culte ne soit l'objet d'aucun blâme. Dans l'histoire même du prophète Élie, à une époque passablement plus récente, on voit ce personnage offrir des sacrifices sur le mont Carmel, après qu'il y a rétabli un autel renversé (I *Rois* XVIII, 30 suiv.). Ainsi les livres des *Rois* ne se conforment pas eux-mêmes d'un bout à l'autre au principe de la centralisation du culte.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

l'écrivain la signale comme un état inférieur, presque irrégulier[1]. La prière de dédicace mise dans la bouche de Salomon trahit à son tour la plus basse époque et sans doute le contact avec la philosophie grecque[2].

La question qui se pose est celle-ci : N'y a-t-il pas dans les livres historiques trace de la mise en œuvre de documents plus anciens, et ces documents n'ont-ils pas été reproduits sans altérations graves, ce qui nous permettrait de les retrouver dans le contexte actuel?

C'est là, en effet, la thèse qu'ont soutenue des critiques éminents. Ils ont établi par une minutieuse analyse, qui porte sur les idées et sur les faits d'une part, de l'autre sur l'emploi du vocabulaire et sur des particularités linguistiques, que certaines séries de morceaux devaient être attribuées à une même plume; ils ont reconstitué ainsi des rédactions successives, qui nous permettraient de remonter au VIIe, au VIIIe, parfois même au IXe et au Xe siècles, par analogie avec les résultats obtenus par la critique du *Pentateuque*. Ceux qui sont curieux de ces sortes de recherches, ne les trouveront nulle part poussées plus loin que dans le *Manuel* de l'éminent critique hollandais Kuenen[3]. A cette lecture, ils éprouveront, si je ne me trompe, un triple sentiment : 1° d'admiration pour la patience méritoire de l'auteur; 2° de fatigue par le contraste entre le peu d'intérêt des résultats et la longueur de la route parcourue; 3° enfin et surtout de scepticisme à l'égard du bien fondé des résultats où l'on aboutit par l'emploi de ces procédés, qui n'ont d'exact que l'apparence. Nous portions récemment sur cet essai un jugement qui doit être ici reproduit : « Assurément le travail de composition et de rédaction auquel nous sommes redevables des livres historiques, est une œuvre de collaboration dont les auteurs, conformément au génie oriental et hébreu, se sont préoccupés de

1) Dans l'épisode de Gédéon (*Juges*, VIII, 22-23), d'Abimélech (*Juges*, IX, 7-15), de la désignation de Saül par le prophète Samuel (I *Samuel*, VIII, 5-18, XII, 12, suiv.).

2) *Rois*, VIII, 23 suiv., notamment le verset 27.

3) *Historisch-critisch onderzoek naar het ontstaan en de verzameling van de boeken des Ouden Verbonds* (2me édition entièrement remaniée). Le tome Ier traitant de l'*Hexateuque* et des livres historiques a seul paru. Voyez l'article que nous avons consacré au fascicule traitant des livres historiques dans la *Revue critique*, 1888, n° 14, p. 263.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

ne rien laisser perdre des richesses qu'ils avaient entre leurs mains, dussent la clarté, l'ordre et la suite du récit en éprouver quelque dommage. On peut, en conséquence, signaler des variantes, des incohérences et des contradictions nombreuses; mais nous condamnons sans hésitation la prétention de la critique de refaire, à l'aide de ces indices, l'histoire des livres depuis leurs origines jusqu'à leur état actuel. »

Nous avons essayé, pour notre part, de rechercher si, dans certaines parties où l'écho de la réalité se perçoit plus directement, on ne saurait pas retrouver la trace de rédactions vraiment antiques, permettant de dire : voici deux ou trois pages qui ont été écrites à peu de distance des événements et alors que l'impression des faits était encore vivante. Nous étions frappé, en effet, du cachet original du récit en ce qui touche Abimélech, le bâtard de Gédéon, l'épisode de la défaite des fils du grand-prêtre Héli, qui laissent tomber l'arche sainte aux mains des Philistins, les débuts de Saül, certains traits de la première période de David et de son règne, soit sa vie d'aventurier dans le désert de Juda, soit les faits militaires de la double révolte d'Absalon et de Séba. Mais un examen attentif nous a fait partout distinguer les traces d'une rédaction récente, et nous nous sommes convaincu de l'impossibilité d'isoler la rédaction primitive dans les cas où on est conduit à en supposer l'existence.

Assurément les rédacteurs de *Juges*, *Samuel*, *Rois* ont travaillé sur des sources écrites. La chronologie israélite de David à Sédécias, dont les quelques synchronismes de l'histoire profane aujourd'hui établis confirment les cadres généraux, a dû être empruntée à des documents écrits; d'autre part, à partir de Salomon, les écrivains nous renvoient à une *Chronique* des anciens royaumes, dont nous n'avons aucun motif de contester l'existence, mais dont la date de rédaction nous est inconnue et dont, tout particulièrement, nous sommes hors d'état d'assurer que des portions, écrites avant la captivité, seraient à retrouver intactes dans le texte traditionnel.

Si l'on nous dit : Remarquez le détail extraordinaire donné aux origines, le luxe et l'ampleur des épisodes concernant la période mythique des *Juges*, Samuel, Saül, David et Salomon, comparés à la sécheresse des courtes notices consacrées à leurs successeurs; n'est-ce point l'indice de la conservation de souvenirs abondants et précis sur l'époque créatrice, sur les gloires des temps anciens?

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

— nous répondrons : ce luxe pour l'époque lointaine des commencements comparé à l'indigence de l'exposition quand nous entrons dans l'époque positivement historique, ne doit-il pas précisément nous mettre en défiance? La poésie, l'imagination, l'invention n'ont-elles point à en revendiquer la majeure part? C'est ce qui est dès maintenant établi jusqu'à l'évidence pour le prophète Samuel, personnification hautaine du prophétisme, dont le nom seul peut-être doit être retenu pour l'histoire. Comparez, en pleine période historique, l'intrusion violente d'Élie et d'Élisée qui encombrent le récit et en brouillent l'ordre, quinze chapitres dont il n'y a peut-être pas un mot à garder pour la connaissance exacte des événements et de leur suite!

Quel que soit d'ailleurs le départ auquel on veuille s'arrêter entre les faits, que l'on pousse plus ou moins loin à cet égard la critique ou le scepticisme, nous tenons que l'on n'a pas le moyen d'établir pour un morceau quelconque des livres historiques que la « rédaction » en soit antérieure aux temps du second temple.

Restent les morceaux poétiques, notamment le cantique de Débora (*Juges*, v) et l'élégie de David (II *Samuel*, I) sur la mort de Jonathan[1]. Nous en traiterons concurremment avec les morceaux poétiques contenus au *Pentateuque*.

V

LA LOI

Vers l'an 200 avant notre ère, l'Israélite lisait les origines merveilleuses de sa race et s'instruisait des obligations de la loi morale et rituelle dans ce qui forme les six premiers livres de notre Bible, dans le *Pentateuque* et le livre de *Josué*. Était-ce là une œuvre antique, antérieure aux temps du second temple, ou bien cet écrit n'avait-il pas été rédigé aux temps mêmes de la Restauration ? Nous partirons de cette supposition et verrons à quels obstacles elle se heurte.

La supposition de l'origine post-exilienne de l'*Hexateuque* est

1) Nous croyons que l'on ne défendra point sérieusement l'antiquité du cantique d'Anne (I *Samuel*, II) et des deux poésies placées dans la bouche de David peu avant sa mort (II *Samuel*, XXII et XXIII).

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

discutée très favorablement depuis quelques années. Il est vrai qu'on accorde cette date relativement récente, soit pour le travail de rédaction d'ensemble, soit pour la plus moderne des éditions de l'épopée mosaïque entrée dans la combinaison dernière. Quelles que soient les réserves apportées, l'aveu n'en est pas moins considérable. Dans l'état actuel des études critiques, l'idée d'une participation importante des docteurs de la Restauration à l'établissement de la *Loi*, ne saurait plus être écartée par une fin de non-recevoir.

Examinons, non pas selon le procédé des écoles critiques qui ne se sont résignées à admettre de basses dates de rédaction que par l'impossibilité d'en maintenir de plus reculées, non pas s'il nous faut « descendre » pour certaines parties jusqu'aux temps de la Restauration, mais, au contraire, si nous avons des raisons sérieuses de « remonter » en deçà de la Captivité, pour loger des portions importantes de la législation dite mosaïque.

Nous ne reviendrons pas sur tout un ordre de considérations qui a été indiqué ailleurs avec une insistance suffisante. Les VIe et Ve siècles avant notre ère (en gros de 600 à 400 av. J.-C.) sont pour le judaïsme une époque de bouleversement, de trouble, de reconstitution pénible. Ils sont souverainement impropres à l'élaboration réfléchie de l' « Histoire sainte et de la Loi », qui doivent servir de guide au judaïsme restauré sur le sol natal. Ils sont une sorte de fossé profond entre l'ancien Israélitisme, royaume politique muni de toute la variété de ses organes et le nouveau Judaïsme, espèce de communauté ou de confession religieuse. Une œuvre ne saurait être transportée des temps du second temple à ceux du premier que si son contenu l'exige impérieusement par un désaccord caractérisé avec les desiderata et les façons d'être de la Restauration[1].

MM. Reuss, Kuenen et Wellhausen[2] ont vu très clairement que la centralisation religieuse rigoureuse que proclama le *Pentateuque* — et dans le *Pentateuque* tout particulièrement le document dit

1) Nous renvoyons pour ces différents points à notre travail précédemment cité : *De la nécessité d'apporter une méthode plus sévère*, etc. Voyez aussi notre article *Bible* dans la *Grande Encyclopédie* (Paris).

2) Reuss, *La Bible, traduction nouvelle avec introductions et commentaires* et *Geschichte der Heiligen Schriften A.-T*; Kuenen, *Historisch-critisch onderzoek*, etc.; Wellhausen, *Prolegomena zur Geschichte Israels*.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

élohiste — ne se comprenait que pour les temps de la Restauration. Malheureusement ils n'ont pas résisté à la tentation de lui donner une date précise et ils ont désigné Esdras, ce qui a été une faute[1]. Il est vrai que le livre de *Néhémie* (chap. VIII) attribue au scribe Esdras d'avoir introduit ou plutôt restauré la loi de Moïse au sein du judaïsme. On en a inféré, contrairement à l'intention formelle de l'écrivain, qu'il était l'auteur de la Loi, et qu'il a imposé à ses compatriotes un règlement social et rituel absolument nouveau. On a fait de même en ce qui touche la réforme du roi Josias que rapporte le *Second livre des Rois* (chap. XXII). L'écrivain raconte que la loi de Moïse, merveilleusement revenue à la lumière, a été appliquée rigoureusement sur l'ordre du roi. Cette loi, si inopinément retrouvée, on nous assure que c'était le *Deutéronome* et cette opinion peut s'appuyer sur cette circonstance que la réforme attribuée à Josias s'inspire visiblement de l'esprit du cinquième des *Livres de Moïse*; on ajoute que cette loi a été alors non pas retrouvée, mais composée pour la première fois. Cette prétention se heurte à une série de difficultés. Parce que l'écrivain des *Rois* et celui de *Néhémie* s'inspirent l'un du *Deutéronome*, l'autre du *Pentateuque* dans la description des réformes religieuses qu'ils attribuent à Josias et à Esdras, il ne s'ensuit logiquement ni que le *Deutéronome* a été composé sous Josias, ni l'ensemble du *Pentateuque* par Esdras. Il ne s'ensuit même pas que le *Deutéronome* ou le *Pentateuque* existassent au temps de Josias et d'Esdras, mais simplement qu'ils sont antérieurs tant à la rédaction des *Rois* qu'à celle de *Néhémie*, dont les auteurs les mettent à profit. Donc les *Rois* connaissent le *Deutéronome* et *Néhémie* connaît le *Pentateuque*; mais les écrivains eux-mêmes, dans quelle mesure sont-ils des témoins autorisés pour les temps passablement éloignés dont ils ont essayé de retracer l'histoire? Qu'il se soit produit des réformes religieuses aux temps de Josias et d'Esdras, nous l'admettons volontiers sur la foi des auteurs des *Rois* et de *Néhémie*, mais rien de plus[2].

1) Voyez au sujet de cette désignation les réflexions présentées dans la *Revue critique* à propos de Kuenen, numéro du 30 août 1886 et *Une nouvelle hypothèse*, etc., p. 44.

2) C'est à M. G. d'Eichthal, dans ses *Mélanges de critique biblique*, que revient le grand mérite de s'être attaqué de front aux idées courantes sur la relation du *Deutéronome* avec la réforme de Josias, bien qu'il ait eu le tort, à son tour, de vouloir rattacher ce livre aux tentatives réformatrices d'Esdras,

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

Si nous écartons le malencontreux essai que l'on a fait de rattacher le *Deutéronome* à la réforme attribuée au roi Josias, il y aura lieu de se demander si le caractère de la législation qu'il contient nous engage à franchir les limites de la Restauration. Or, par la centralisation religieuse qu'il prescrit, le *Deutéronome* s'approprie merveilleusement à l'époque du second temple.

On s'était cru enfin en mesure, en s'appuyant principalement sur des indications tirées de la langue et de l'emploi préféré de certains termes, de reconstituer un document dit *jéhoviste-prophétique*, dont la partie législative serait représentée par les chapitres XX à XXIII du vre de l'*Exode*. On voyait dans ce document et dans cette loi la marque d'une époque plus ancienne encore, du IX[e] ou du X[e] siècle avant notre ère. N'y lisait-on point, en effet, une prescription qui suppose la pluralité des lieux de culte et consacre ainsi une vieille pratique qui subsista sans trop de contestations jusqu'à la destruction du royaume de Juda?[1] Malheureusement on a commis là une sorte d'erreur matérielle des plus étranges. Car, quelques lignes plus loin, l'écrivain s'exprime catégoriquement dans le sens de la centralisation du culte exactement comme l'auteur du *Deutéronome* et du *Lévitique*[2]. Quelle est donc la signification de cette faculté d'élever plusieurs autels dans les endroits désignés par une apparition divine? C'est la consécration de ce qui s'était passé à l'époque patriarcale, pratique à laquelle se conformera à son tour Josué selon l'ordre antérieurement donné à Moïse[3], pratique que l'écrivain des *Rois* déclare avoir été légitime jusqu'à la construction du temple de Salomon[4]. Il n'y a donc aucune contradiction à statuer entre les diverses législations en ce qui touche la centralisation du culte, laquelle elles envisagent toutes trois de la même façon. Et quant à la présence dans les temps anciens de plusieurs autels, les

Nous avons repris, corrigé et complété sa thèse dans *Une nouvelle hypothèse*... en faisant voir que l'on s'était entièrement mépris sur le véritable rapport de *Jérémie* et du *Deutéronome*.

1) *Exode*, XX, 23-25, particulièrement ces mots: « Partout où je rappellerai mon nom, je viendrai à toi et je te bénirai. »

2) *Exode*, XXIII, 14-19; comparez *Deutéronome*, XVI, 1-17, et *Lévitique*, chap. XXIII.

3) Voyez l'ordre donné à Moïse, *Deutér.* XXVII, 5-7 et exécuté par Josué (*Josué*, VIII, 30-32).

4) I *Rois*, III. 3.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

partisans mêmes de la centralisation l'accordaient pour l'époque antérieure à l'établissement du temple à Jérusalem[1].

C'est donc en vain qu'on s'appuierait sur de prétendues divergences de la législation pour reporter le document *jéhoviste* aux temps des anciens royaumes. Nous en dirons autant d'un argument d'un autre ordre. On a remarqué la place importante qu'occupait dans le document *jéhoviste* le personnage de Joseph. Qui donc, a-t-on suggéré, pouvait ainsi exalter le père mythique du royaume du Nord ou des dix tribus sinon un Éphraïmite? Et nous voilà reportés à l'époque antérieure à la destruction du royaume de Samarie!

Voilà quelque temps que ce thème défraye la critique et que l'on s'amuse à opposer la « légende et la loi » de Samarie à la « légende et à la loi » de Jérusalem. Nous pourrions, à notre tour, demander si l'argument est bien décisif et quel intérêt avaient les docteurs de Jérusalem à garder si pieusement le livre d'or de leurs rivaux, dont leurs soins seuls ont, pense-t-on, assuré la conservation. Mais voilà que les *Chroniques*, dont la rédaction nous reporte à bien des siècles de la rivalité entre Samarie et Jérusalem, s'expriment, elles aussi, sur le compte de Joseph en des termes dont on assurait qu'un habitant seul du royaume des dix tribus aurait pu user. Oui, voici comment l'écrivain jérusalémite et sacerdotal des *Chroniques*, le même qui, dans le livre de l'histoire ancienne, a omis tout ce qui se rapportait au royaume du Nord, parle de Joseph : « La primogéniture (parmi les fils de Jacob) appartient à Joseph[2]! »

On voit donc que des deux raisons alléguées par beaucoup de critiques pour faire remonter la composition du document dit *prophétique* à l'époque des anciens royaumes, ni celle qui est tirée de la législation du culte, ni celle qu'on déduit de la position privilégiée attribuée à Joseph, ne sauraient être tenues pour valables

Il faut faire un pas de plus et protester sans ambages contre l'exagération des procédés qui ont conduit aux vues aujourd'hui courantes sur le *Pentateuque*. La spirituelle critique qu'a faite

1) Nous disons *les* partisans là où il serait sans doute plus exact de dire *certains des partisans*. En effet, l'orthodoxie rigide construisit en fin de compte une théorie, d'après laquelle l'unité de lieu de culte devait être respectée à partir même de Moïse. Mais c'est un détail qui est sans importance pour notre objet présent et dans l'examen duquel nous ne saurions entrer à cette place.

2) Voyez l'ensemble du passage, I *Chroniques*, v, 1-2.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

M. Renan de l'exégèse allemande qui emboîte le pas à ses chefs de file avec la même régularité que les troupeaux de l'Orient mettent le pied sur l'empreinte même de ceux qui les précèdent, n'est nulle part mieux fondée qu'en pareille matière. Il est vrai que M. Renan, malgré ses protestations, s'engage à son tour dans la même voie, mais cela ne prouve rien contre la justesse de sa remarque. Donc on se conforme à des procédés dont la rigueur est beaucoup plus apparente que réelle quand on prétend retrouver dans l'*Hexateuque* traditionnel, quatre, cinq ou six documents d'ensemble, ancien Élohiste, premier Jéhoviste, second Jéhoviste, Deutéronomiste, Élohiste-sacerdotal, sans compter les éditions successives ou les diverses rédactions : 1° combinaison du premier Élohiste avec le premier Jéhoviste ; 2° Combinaison du livre ainsi formé avec l'écrit du second Jéhoviste ; 3° Combinaison de l'amalgame numéro 2 avec le Deutéronomiste ; 4° Combinaison de l'amalgame numéro 3 avec l'Élohiste-sacerdotal, ce qui donne naissance à l'*Hexateuque* traditionnel.

En bonne vérité, tout cela est-il prouvé? Et qui donc fixera la part qui revient à chacun de ces neuf auteurs ou rédacteurs? Notez que je suis bon prince ; car je pourrais faire intervenir le fameux livre des « guerres de Yahvéh », le « livre du Juste » et d'anciens textes législatifs, décalogues primitifs, etc.

Je voudrais faire une proposition qui, sans revenir sur des résultats acquis par de longues recherches, fût de nature à diminuer l'effroyable complication de la critique appliquée au *Pentateuque*. Cette proposition aura l'avantage de pouvoir invoquer un témoignage externe précis au lieu de mettre en avant de simples inductions où la personnalité de chaque écrivain risque de jouer le rôle décisif. Je demande qu'on se tienne à deux documents seulement ou à deux éditions des livres dits *de Moïse*.

Le premier document ou première édition du *Pentateuque* sera représentée par l'ensemble des morceaux que l'on attribue au *premier* ou *ancien élohiste*, aux divers *jéhovistes* et au *deutéronomiste*. En d'autres termes, elle comprendra l'*Hexateuque* traditionnel *à l'exception des morceaux que l'on attribue à l'élohiste-sacerdotal.* Assurément ce premier *Pentateuque* porte la trace d'une collaboration, de plumes diverses ; rien ne prouve cependant qu'il ne puisse être attribué à une école, à un groupe de docteurs répartis sur deux ou trois générations seulement, docteurs qui se sont pro-

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

posé de retracer la légende sainte des ancêtres en même temps que d'exposer la législation et qui, conformément à l'usage oriental, ont jugé sans inconvénient de conserver concurremment diverses versions d'un même épisode ou événement comportant même de sensibles divergences. L'existence du document *jéhoviste-deutéronomiste* en tant que livre à part nous est attestée matériellement par la grande collection historique *Juges-Samuel-Rois* qui renferme, ainsi qu il a été dit plus haut, de nombreuses allusions à son contenu histo que et législatif. Mais à remonter au-delà de l'œuvre qui vient d'être définie, à reconstituer les éléments entrés dans cette composition, nous nous y refusons absolument.

Postérieurement à la rédaction des livres historiques, un écrivain ou plutôt un groupe de docteurs et de théologiens a repris la première édition du *Pentateuque* et l'a complétée par les parties que l'on appelle *élohistes-sacerdotales*. Ce travail doit-il être considéré comme un « complément » en ce sens que ses auteurs auraient simplement introduit au fur et à mesure dans l'édition première de l'*Hexateuque* les additions jugées nécessaires, ou bien auraient-ils fait une œuvre à part en sorte que le travail de combinaison auquel est dû le texte traditionnel, serait l'œuvre d'une tierce personne, serait le fait d'un autre écrivain ou d'un autre groupe désireux de fondre en un ensemble les deux œuvres, c'est une question qui est en réalité secondaire et où nous ne voulons point présentement nous engager. Ce qui est essentiel, c'est de constater que le *Pentateuque-Josué* sous cette seconde forme est mis à profit par l'écrivain de *Chroniques-Esdras-Néhémie*.

Ainsi deux éditions de l'*Hexateuque*, et deux seulement, qui ne reposent point uniquement sur des distinctions plus ou moins arbitraires, mais sur l'emploi qui est fait, à quelque distance, de chacune d'elles par les auteurs des collections historiques *Juges-Samuel-Rois* et *Chroniques-Esdras-Néhémie*.

Reste à savoir, après avoir déclaré que la première édition du *Pentateuque-Josué* est un travail de collaboration qu'il n'était nul besoin de répartir sur une longue période, si l'écrivain ne laisserait pas apparaître au cours de son exposé des morceaux d'allures vraiment antiques et réfractaires à l'hypothèse d'une composition post-exilienne, morceaux dont on devrait admettre que, par une heureuse fortune, ils ont franchi sans dommage sérieux la crise effroyable des VIe et Ve siècles.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

Mais où les trouver, ces morceaux? Dans les premiers chapitres de la *Genèse?* Assurément pas. Nulle part l'écrivain ne se montre plus maître de sa matière; nulle part l'idée ne se subordonne plus impérieusement le fait. Dans la légende patriarcale? Même remarque. Dans certaines listes de noms propres ou géographiques? On peut le soutenir sans avoir cependant le moyen de prouver que le dernier rédacteur n'a pas remanié sérieusement ses documents. En fait de pages d'une incontestable antiquité, on arrive bientôt à se rabattre sur des morceaux poétiques, tels que la bénédiction de Jacob et celle de Moïse, les prophéties de Balaam, peut-être encore les cantiques que Moïse prononce après le passage de la mer Rouge et au moment de mourir[1].

Nous allons passer en revue ces différents morceaux en y joignant ceux que nous avions réservés à la fin du chapitre qui traite des livres historiques.

VI

LES POÉSIES ANTIQUES

Il se rencontre au cours tant des livres historiques que de l'*Hexateuque* un certain nombre de morceaux poétiques, que l'on incline généralement à considérer comme plus anciens que le contexte où ils sont insérés, à quelques-uns mêmes desquels on reconnaît les caractères de la plus haute antiquité.

Au premier rang, le cantique de Débora (*Juges*, v), que l'on fait remonter aux temps qui précèdent Saül, soit au XIIe siècle avant notre ère. L'on appuie cette opinion favorable sur la comparaison avec le récit en prose de la lutte avec les Chananéens, qui forme le chapitre IV; ce récit, dit-on, donne de l'aventure une idée peu satisfaisante, tandis que la poésie a conservé maint détail topique et trahit l'impression encore vivante des événements.

Nous nous inscrivons absolument en faux contre cette appréciation. Assurément, le récit en prose de la lutte engagée par Débora et Barac contre la tyrannie chananéenne, laisse singulièrement à désirer, et le tableau qu'il nous présente, tracé sans doute sur quelques données anciennes, fait voir bien des incohérences. Mais

1) *Genèse*, chap. XLIX, *Deutéronome*, chap. XXXIII, *Nombres*, chap. XXIII et XXIV, *Exode*, chap. XV, *Deutéronome*, chap. XXXII.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

il est encore infiniment supérieur à l'impression qui se dégage de l'examen de la poésie. L'auteur en prose localise le conflit, bien que la physionomie de la lutte soit rendue d'une façon confuse ; seules, deux tribus du nord, Nephtali et Zabulon, y sont intéressées. L'auteur de la poésie élargit l'action : c'est le peuple entier d'Israël qui souffre de la tyrannie ; c'est ce peuple presque entier qui se lève contre l'ennemi. Quand on pèse un à un les termes employés par l'auteur, on s'inquiète de leur vague et de leur inexactitude. Ainsi, la tribu de Dan est représentée comme installée aux bords de la mer ; cela n'a pu venir à l'esprit que d'un lecteur du livre de *Josué*, qui lui assigne idéalement la Méditerranée comme limite. Le cantique de Débora s'est donc inspiré de la rédaction, assurément point fort ancienne, du livre de *Josué*. Le poète appelle maladroitement « temps de Jaël » l'époque qu'il veut décrire pour situer l'action dont Jaël elle-même sera l'héroïne. Il parle du torrent du Kison, ce « torrent des anciens temps ». Pourquoi cela ? Parce qu'il a le récit en prose sous les yeux et le développe librement, selon les règles d'une rhétorique souvent emphatique et maniérée, par places ingénieuse et éloquente. Je ne saurais entrer à cette place dans un détail qui n'y conviendrait point, mais je m'assure que quiconque essayera de se rendre compte de la composition de ce chant, en supposant que l'auteur avait sous les yeux et le chapitre v et les chapitres précédents, verra se résoudre sans effort la plupart des difficultés. Je n'insisterai pas sur de prétendus archaïsmes, qui peuvent être tenus tout au contraire pour des néologismes et des marques de rédaction moderne. Loin d'avoir les allures naïves et rudes de l'antiquité, le chant de Débora trahit à chaque ligne l'affectation et la recherche, et se signale par l'emploi de termes vagues et pompeux, qui suppléent à la vision claire des faits et à leur traduction précise et brève. Si le récit en prose n'est pas antérieur au v[e] siècle, par exemple, avant notre ère, la poésie mise dans la bouche de la prophétesse-juge peut être placée sans hésitation 100 ou 150 ans plus tard [1].

1) Loin de tirer du début de ce petit poème qui fait venir la divinité de l'Idumée au secours de son peuple, la preuve d'une rédaction antique, nous y voyons l'indice d'une composition peu ancienne. Ce n'est, en effet, que dans des passages relativement modernes que l'on assigne à Yahvéh le Sinaï ou la région iduméenne comme résidence. Comp. *Deutér*, xxxiii, 2, *Habaçuc*, iii, 2,

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

Personne ne soutient l'authenticité au sens strict des deux « bénédictions prophétiques » placées dans la bouche de Jacob et de Moïse (*Genèse*, XLIX, et *Deutéronome*, XXXIII). On accorde que le poète, par une ingénieuse fiction, a mis sur les lèvres d'un personnage illustre du passé le tableau du présent qu'il prétendait fixer ; mais on prétend que ces tableaux nous reportent néanmoins à des époques réellement anciennes, au xe et au ixe siècles avant notre ère.

D'abord la « bénédiction de Jacob ». — Pour Ruben, l'écrivain se borne à commenter un passage de la *Genèse*[1] ; il fait de même pour Siméon et Lévi[2]. Éloge de Juda, de sa force et de sa prospérité sans aucun trait qui permette d'assigner une époque précise à cette description flatteuse. Le poète indique ensuite la situation de Zabulon sur le bord de la mer, ce qui ne s'accorde pas avec les indications du livre de *Josué*[3] ; ou bien l'écrivain a pris de singulières libertés avec l'histoire, ou bien il a simplement commis une erreur en confondant Zabulon avec Aser. Issachar est représenté comme tributaire des Chananéens, ce qui semble inspiré par les notes du livre des *Juges* relatives à Zabulon, Aser et Nephtali[4]. L'histoire n'a

Psaumes, LXVIII, 8-9, *Isaïe*, LXIII, 1. Nous avons cité plns haut les expressions « aux temps de Jaël » et « l'antique Kison » singulièrement instructives pour la position de l'écrivain. Qu'on fasse attention à celles-ci : « de nouveaux dieux » (verset 8) d'un vague inquiétant, « les rois de Chanaan » (verset 19), emphatique et inexacte. Que signifie ce butin que l'ennemi devait faire sur les Israélites, quand il s'agit simplement de la répression d'une révolte ? En dehors des noms propres empruntés aux chapitres III et IV, signalons la désignation des localités de Thaanac et de Meguiddo (verset 19) prise dans *Juges*, I, 27 ou dans *Josué*, XII, 21. A ce même passage de Josué a pu être emprunté le nom de Méroz, sans doute Méron. On cite ce trait (verset 23) comme attestant un souvenir précis. J'y vois au contraire un artifice de rhétorique. A la bénédiction dont Jaël va être l'objet, l'auteur veut mettre en pendant une malédiction. Il emprunte à cet effet le nom de Méroz ou Méron à l'une de ses sources ordinaires, mais ne sachant quel méfait reprocher à ses habitants, il est obligé de se contenter de ce reproche vague et banal : Maudissez les habitants de Méroz « parce qu'ils ne sont pas venus au secours de Yahvéh ». Nous disons donc du chant de Débora que c'est une œuvre éminemment artificielle, dont quelques tirades éloquentes ou brillantes ne peuvent pas dissimuler le vide.

1) XXXV, 22, comp. I. *Chroniques*. V, 1.

2) Voyez *Genèse*, chap. XXXIV.

3) Comp. *Josué*, chap. XIX.

4) *Juges*, I, 30-33.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

rien à tirer des définitions énigmatiques ou banales appliquées à Dan, Gad, Aser et Nephtali. Enfin, éloge emphatique de Joseph, auquel est attribuée la primauté sur ses frères, et une définition aussi brève qu'étrange de Benjamin, comparé à un loup. — Tel est le résumé de ce morceau, assez incohérent, dont on voit que l'auteur s'est largement inspiré des données des livres historiques. Nous ne voyons aucun motif pour lui attribuer une origine antéexilienne, et tout plaide, au contraire, pour sa confection à une époque récente.

Un autre écrivain, survenant quelque peu après, a repris la bénédiction de Jacob et l'a placée sur les lèvres de Moïse, en la remaniant et en la transformant. Il débute par des allusions à la promulgation de la loi sur le Sinaï et au rôle de Moïse, qui semble désigné même comme « roi d'Israël ». Puis vient l'énumération des tribus. Pour Ruben, un vœu banal de prospérité. Juda, bien traité dans la bénédiction de Jacob, est ici l'objet d'une mention sommaire, d'ailleurs bienveillante. En revanche, Lévi, précédemment associé au misérable sort de Siméon, reçoit les plus grands éloges et l'écrivain fait allusion à certains passages du *Pentateuque*[1]. Pour Benjamin, il est fait simplement mention de la présence du temple sur son territoire. L'écrivain, en ce qui touche Joseph, s'est inspiré de la description de son prédécesseur et en confirme les traits essentiels. Définition banale pour Zabulon et Issachar; l'écrivain, s'inspirant de son devancier, renouvelle et aggrave son erreur en les plaçant — tous deux cette fois — aux bords de la mer. Gad est traité d'une façon inespérée; cela tient à ce que l'écrivain assigne à son territoire l'honneur de posséder le tombeau de Moïse[2]. Les caractéristiques de Dan, de Nephtali et d'Aser ne présentent rien qui mérite qu'on s'y arrête. Le morceau se termine par un éloge du peuple israélite, qui en est assurément la meilleure partie.

Voilà les trois morceaux poétiques dont on a défendu le plus résolument le caractère antique. Ils présentent des caractères communs, celui d'une composition artificielle, dont les auteurs ont mis à profit les données contenues dans les livres déjà existants. Ce sont des ornements ajoutés après coup à la trame des événe-

1) *Exode*, XXXII, 25-29, cf. *Exode*, XVII, et *Nombres*, XX.
2) Voyez *Deutéron*, XXXIV, 5 suiv.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

ments; ils ne font point corps avec elle et se détachent à la moindre secousse[1].

C'est avec le plus profond étonnement que nous voyons des critiques éminents revendiquer une haute antiquité, le xe siècle par exemple avant notre ère, pour les oracles mis dans la bouche de Balaam (*Nombres*, xxiii et xxiv). Ces morceaux ne présentent en aucune façon les obscurités qu'on transforme si volontiers en archaïsmes; ils sont, sauf les dernières lignes, d'une facture large et simple et expriment avec éloquence les lieux communs propres aux écrivains sacrés. On n'a aucune raison pour les considérer comme plus anciens que le récit où ils sont encadrés. Nous en dirons autant de la pièce à grande allure connue sous le nom de *Cantique de Moïse* (*Deutéronome*, xxxii), dont les sombres perspectives et les sévères menaces sont dans le goût des plus redoutables réprimandes de l'enseignement prophétique.

L'*Exode* (chap. xv) intercale, après le récit du passage de la mer Rouge, une poésie d'un beau mouvement, qui en retrace les épisodes. Il y est question, tout particulièrement, du temple de Jésusalem dans des termes qui conviennent parfaitement aux temps de la Restauration[2].

Il nous reste à mentionner trois morceaux poétiques mis dans la bouche de David. — L'élégie sur la mort de Saül et de Jonathan (II *Samuel*, i) peut-elle être attribuée à David? C'est là assurément une supposition bien invraisemblable, ne fût-ce que par le début, où David demande qu'on ne fasse point part de la triste nouvelle aux pires ennemis d'Israël, aux Philistins. Or, c'étaient précisément les Philistins, sous les coups desquels Saül et Jonathan venaient de succomber et David, de son côté, était, au moment où la scène se passe, au service de ces mêmes Philistins! Ajoutons que l'éloge de Saül était bien déplacé sur ses lèvres. Le Cantique placé dans la bouche de David, peu avant sa mort (II *Samuel*, xxii), se retrouve dans le livre des *Psaumes;* il serait risqué de le faire remonter aux temps qui précèdent l'exil, de même que les « Novissima verba » qui suivent immédiatement (II *Samuel*, xxiii), et le

1) Il n'y a pas lieu d'insister sur des obscurités, qui peuvent provenir d'une part de l'état de conservation insuffisant du texte, de l'autre et surtout de l'écrivain lui-même, constamment en quête d'expressions recherchées et à effet.

2) Notamment aux versets 13 et 17.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

chant, destiné à célébrer une victoire, assez singulièrement placé dans la bouche d'Anne, mère de Samuel (I *Samuel*, II).

Mais l'élégie, sur la mort de Saül et de Jonathan est empruntée, dit le texte biblique, à un certain « livre du Juste », le même auquel le livre de *Josué* emprunte quelques lignes poétiques, à l'occasion de l'arrêt merveilleux du soleil à la voix du chef israélite [1]. Dans le livre des *Nombres* [2], il est également question d'un court emprunt fait à un écrit intitulé « livre des guerres de Yahvéh ». On peut très légitimement tirer de ces citations l'indice de l'existence de deux ouvrages, auxquels les écrivains bibliques auraient emprunté soit des renseignements, soit des morceaux entiers, spécialement des poésies. Malheureusement on ne s'en est pas tenu à cette simple induction, la seule qu'autorisent les textes. On a bâti sur ces deux volumes du « Juste » et des « Guerres de Yahvéh » les plus extravagantes théories: — N'en doutez pas, ce sont des recueils de poésies antiques, qui nous permettent de remonter aux origines mêmes de la nation, et qui ont assuré, aux travers des siècles, la conservation de morceaux contemporains de David et de l'époque des Juges! Ces assertions ont un caractère de pure fantaisie. Nous ne saurions juger le livre du « Juste » — j'ose à peine parler de celui des « Guerres de Yahvéh », qui pourrait fort bien être en simple prose, la seule citation des *Nombres* ne tranchant pas la question — que par l'extrait qu'on en allègue, et cet extrait, à savoir l'élégie mise dans la bouche de David, n'a point pour nous le caractère d'une production antérieure à l'exil. C'est là le seul élément que nous ayons en main pour trancher la question, et l'on doit regretter de voir tant d'encre et d'arguments dépensés pour une question purement oiseuse.

Nous sommes maintenant en mesure de formuler nos conclusions, en ce qui touche tant la série des livres historiques (*Juges*, *Samuel* et *Rois*), que la série des écrits législatifs (*les cinq livres de Moïse* et *Josué*). Dans les premiers, nous reconnaissons que la rédaction d'ensemble nous maintient franchement aux temps de la Restauration et que, bien que l'œuvre repose certainement soit sur des souvenirs, soit sur des écrits plus anciens, on ne saurait retrouver et restituer des pages ou des fragments d'origine anté-exilienne.

1) 2 *Samuel*, I, 18, *Josué*, X, 12, 13.
2) *Nombres*, XXI, 14, 15.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

Dans les seconds, nous avons distingué deux rédactions ou deux éditions, qui sont attestées par l'emploi qu'en font plusieurs livres bibliques; mais nous avons constaté que, si l'on avait de sérieux motifs d'attribuer l'édition définitive du *Pentateuque* à l'époque du second temple, la même conclusion s'imposait pour la première édition, dite document *jéhoviste-deutéronomiste*.

Nous avons enfin écarté la prétention de faire remonter aux temps des anciens royaumes un certain nombre de morceaux poé tiques détachés.

VII

LES LIVRES PROPHÉTIQUES

Le juif qui vivait en 150 ou 200 avant notre ère, lisait également une série d'écrits, qui sont les livres prophétiques proprement dits La collection en était alors assurément formée, sinon définitivement close et fermée. Il s'y rencontrait le rouleau d'Isaïe, ceux de Jérémie, d'Ézéchiel et des douze petits prophètes.

Si l'on parcourt l'ensemble de ces livres en se demandant si le milieu, qui les a vus naître, est l'époque du second temple, ou s'il convient de les reporter en tout ou en partie à des temps plus anciens, on ne manquera pas d'être frappé de certains caractères généraux qui les rattachent nettement à l'époque post-exilienne. Parmi ces traits nous en noterons trois, qui nous semblent d'une importance exceptionnelle. — Les écrivains prophétiques se préoccupent constamment de l'attitude de leurs compatriotes à l'égard des peuples voisins, et ils leur assignent un rôle d'éducateurs moraux et religieux, qui est très caractéristique. A quelle époque le peuple d'Israël se convainquit-il qu'il ne suffisait pas à son ambition spirituelle de réaliser l'idéal de la loi religieuse qu'il avait conçue, et tourna-t-il ses efforts du côté des païens pour les gagner à sa cause? A quels moments, à quelles circonstances convient cette préoccupation de propagande, par laquelle le Dieu d'Israël manifeste des prétentions à la domination universelle? Elle ne s'applique à aucun moment et à aucune circonstance plus aisément qu'aux temps de la Restauration. Israël a cessé d'être une nation politique pour devenir une communauté religieuse, une Église, qui toute pénétrée des grands souvenirs d'un glorieux passé, aspire à rester à leur hauteur, en établissant sa domination spiri-

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

tuelle sur le monde. Ce zèle missionnaire et évangélisateur n'est possible que chez une nation, qui a rétabli chez elle l'ordre matériel et la régularité du culte et qui, sevrée des agitations de la politique, cherche une autre issue à son besoin d'action et d'influence. Telle fut la situation du judaïsme au IV[e] et au III[e] siècle avant notre ère ; alors commença cette fructueuse propagande, qui fraya les voies au christianisme. Eh bien! en dehors des temps du second temple, comment comprendre que la pensée juive soit hantée par la vision des conquêtes spirituelles? On nous dit : cela a pu se faire aux temps d'Ezéchias ou de Josias, sous l'influence de la prédication prophétique. La chose nous semble bien peu vraisemblable[1]. Dans tous les cas, entre deux hypothèses, l'une qui attribue ces vues aux temps de la Restauration, l'autre qui nous fait franchir sans nécessité plusieurs siècles, et exige une merveilleuse conservation d'écrits antiques, nous nous croyons en droit de préférer la première.

Nous indiquerons sans y insister les deux autres traits significatifs que nous avons en vue. On sait que les écrivains prophétiques font constamment peser sur les Israélites la menace d'une effroyable catastrophe, d'un exil, d'une déportation par lesquels la divinité irritée châtiera leurs trop nombreuses infidélités. Mais à ces sombres perspectives se rattache aussitôt une promesse de restauration glorieuse. Les deux termes de la punition et du pardon ne vont jamais l'un sans l'autre, en sorte qu'il est bien difficile de n'y pas voir la marque des temps du second Temple, où l'on avait en effet la preuve que le châtiment mérité n'avait été que la préface d'une rentrée en grâce. En troisième lieu, les livres prophétiques flétrissent l'idolâtrie qu'ils reprochent aux Israélites, en des termes si vagues, si peu précis, qu'on doit se demander s'ils ne développent pas un thème préconçu plutôt que d'écrire sous le coup des réalités. A quoi en ont-ils au juste? Que reprochent-ils à la nation juive ? Est-ce d'adorer Yahvéh, le Dieu national, dans des sanctuaires autres que celui de Jérusalem? Est-ce d'adorer cette même divinité des ancêtres sous des formes matérielles? Est-ce

1) Notez que les critiques, qui prétendent que l'on conçoit très bien la préoccupation missionnaire aux temps d'Ezéchias ou de Josias, accordent que les tentatives de réforme religieuse intérieure faites sous ces rois ont misérablement échoué ! Comment accorder cela ?

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

enfin d'offrir leurs hommages aux dieux de l'Étranger et avec les rites de l'Étranger, et alors, quels sont ces dieux? Voilà trois ordres de faits absolument différents. Il est singulier que les écrivains prophétiques les confondent et les brouillent comme chacun pourra s'en convaincre par une lecture attentive.

Nous n'insisterons pas sur d'autres points, par exemple sur cette polémique mordante et moqueuse contre l'idolâtrie étrangère, où il semble que les écrivains prennent de simples représentations de la divinité pour la divinité elle-même et raillent les païens d'attribuer la vie et la force à un vulgaire morceau de bois ou de métal. Ces attaques sont inspirées par un rationalisme philosophique assez superficiel et dont on n'imagine pas qu'il soit ancien. Elles ont été reprises, on le sait, par le protestantisme dans sa polémique contre le catholicisme, et ce n'est pas la meilleure des armes que le premier ait rangées dans son arsenal.

De ces traits et d'autres encore, nous tirons sans hésiter la conclusion que la « collection prophétique » a reçu sa rédaction aux temps de la Restauration. Mais ces désignations de personnages et d'époques placées en tête des différents volumes, d'Isaïe sous Ezéchias, de Jérémie au temps de Josias et de ses successeurs, d'Ezéchiel dans la première moitié de l'exil, qu'en faites-vous? dira-t-on. Notre réponse est que nous les tenons pour un artifice littéraire bien connu, dont les exemples abondent dans la littérature biblique et dont tout le monde accorde aujourd'hui le bien fondé en ce qui touche la principale de ses œuvres, la loi de Moïse.

Toutefois nous reconnaissons qu'on pourrait proposer un moyen terme et admettre une rédaction moderne faite sur des fragments anciens. Nous avons nous-mêmes essayé de nous raccrocher à cette branche, mais en voyant se multiplier les morceaux qui postulent une origine post-exilienne et en constatant les procédés de composition, de facture ample et forte sensible dans la plupart des livres, nous avons fini par penser que l'hypothèse des remaniements, si larges qu'on les fît, soulevait plus d'objections encore que celle d'une composition libre. Nous avons donc renoncé à disloquer les livres pour y distinguer des morceaux antérieurs à la captivité, contemporains de celle-ci ou datant des temps de la Restauration.

Si l'on entre dans cet ordre d'idées, nous croyons que l'on peut se rendre compte assez aisément de la composition des livres prophétiques. Leurs auteurs, vivant aux temps du second Temple,

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

avaient sous les yeux les livres historiques (*Juges*, *Samuel*, *Rois*), dont les rédacteurs mettent constamment en scène des prophètes, qui interviennent dans les événements politiques et distribuent au peuple l'avertissement, la menace, la promesse. De ces pages ils ont fait des livres. Isaïe a vu se grouper sous son nom une série de morceaux, dont le caractère positivement inauthentique est du reste établi sans contestation pour la plupart. Aux temps troublés de la catastrophe finale du royaume de Juda, on a placé un Jérémie, dont les avertissements répétés se heurtent à l'indifférence et au parti pris de ses contemporains, et ainsi de suite. Ce sont là des créations, qui témoignent d'une force de conception rare, mais qui s'expliquent quand on en constate clairement le germe et les premiers essais dans les livres historiques.

Quand on passe au détail des livres, on voit à quels obstacles se heurte la supposition d'une origine ancienne. *Isaïe* est si peu sûr qu'on n'hésite pas à le traiter comme une anthologie, une collection de morceaux des dates et des provenances les plus diverses. Soutiendra-t-on que l'authenticité d'*Ezéchiel* soit bien solide, quand on voit le prophète développer de sang-froid des plans de reconstitution tels qu'ils conviennent à ceux-là seuls qui sont sûrs du lendemain? Nous avons fait voir à une autre place quelles graves objections il y avait lieu de faire valoir contre l'antiquité de *Jérémie*[1]. Les morceaux mêmes dont l'authenticité paraît au premier abord plus aisée à défendre, les prophéties d'*Osée* et d'*Amos*, portent à chaque page la marque des temps qui suivirent l'exil.

Nous estimons, en conséquence, qu'il y a lieu d'attribuer la composition des livres prophétiques aux temps du second Temple, qu'il n'existe point de motifs décisifs pour en faire remonter aucun aux temps de la captivité ou à une époque plus ancienne encore et qu'au cas même où l'on voudrait faire une exception, cette exception pourrait tout au plus porter sur de courts dictons, non sur des morceaux de quelque étendue[2].

1) Dans *Une nouvelle hypothèse*, etc., principalement pages 29 et suiv. — Voyez dans le même écrit en ce qui touche la date générale des écrits prophétiques, pages 48 à 50.

2) Il est à peine besoin de dire que nous ne tenons nullement les brèves indications contenues en ce paragraphe pour une « démonstration ». Cette démonstration, qui ne peut consister que dans l'analyse critique des quinze

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

VIII

LES HAGIOGRAPHES. — CONCLUSION.

Il est impossible de déterminer l'époque où a été close la troisième et dernière section du canon biblique. Il appert de la seule comparaison entre le catalogue de la Bible hébraïque et la liste des livres admis dans la Bible grecque qu'une très grande latitude a régné jusqu'à une époque relativement moderne sur la détermination des écrits dignes de figurer aux *Kethoubim* ou Hagiographes. En un certain sens on peut dire que la liste n'en a jamais été arrêtée d'une façon définitive puisque certains livres se trouvent admis ici et exclus là. Il n'est donc point possible de partir d'une date applicable à l'ensemble de ces écrits ; d'ailleurs, par leur nature même ils demandent à être envisagés à part. En revanche, nous touchons ici à une époque où l'histoire littéraire prend un caractère de sûreté qu'elle n'avait pas pour les époques antérieures. Si des écarts continuent à se produire, ils sont restreints dans des limites modérées.

La véritable question que nous avons à poser ici n'est pas tant : A quelle époque les différents Hagiographes ont-ils été rédigés ? mais : En est-il parmi eux que l'on ait des raisons plausibles de faire remonter aux temps antérieurs à la Restauration ?

Tout d'abord les *Psaumes*. — On admet couramment qu'un grand nombre d'entre eux ont été composés à l'époque des Maccabées, soit dans le cours du IIe siècle avant notre ère. Parmi ceux pour lesquels on peut supposer une origine plus ancienne, en est-il un seul qui exige qu'on franchisse l'immense fossé de l'exil ? Cela est plus que douteux. Entre 500 et 100 avant notre ère, il faut avouer que la marge est assez grande pour faire place à tous.

Trois écrits se parent du nom du roi Salomon. Il est unanimement reconnu que c'est là un artifice littéraire et, en ce qui touche l'*Ecclésiaste* et les *Proverbes*, nul ne pensera qu'il existe des motifs décisifs pour en refuser la paternité aux temps du second Temple. Mais l'antiquité du *Cantique* trouve encore des défenseurs. On allègue en sa faveur certaines particularités dialectales qui nous reporteraient au royaume d'Israël ou des dix tribus. C'est là un

livres prophétiques, nous nous engageons à la donner au public dans un délai fort court.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

simple cercle vicieux, la seule raison qu'on ait de déclarer les dites particularités caractéristiques des régions du nord, étant que le *Cantique* et d'autres pièces dont il est impossible de déterminer avec sûreté l'origine, ont été attribuées autrefois à des écrivains éphraïmites. Quand on indique ensuite telle allusion à une ancienne capitale de ce même royaume, on semble oublier que l'auteur du *Cantique* pouvait avoir à sa disposition les livres historiques et y trouver le nom de telle localité pour en faire usage comme il lui plairait.

L'antiquité de *Job* a continué de trouver des défenseurs à l'heure où l'on ne faisait pas difficulté d'assigner au VIIIe siècle par exemple avant notre ère des œuvres importantes de législation, d'histoire et de prophétie. Cependant la nature des préoccupations dont ce livre se fait l'écho indiquait suffisamment qu'il fallait le placer aux temps du second Temple. Quand les résultats généraux que nous défendons seront entrés dans le domaine commun, personne ne s'avisera plus de rapporter à des époques anciennes ni l'éloquence amère du chantre de *Job*, ni l'exquis petit volume de *Ruth*.

Il n'est pas besoin d'insister davantage, les temps de la Restauration étant universellement admis en ce qui touche *Esther*, les *Lamentations*, *Daniel* et l'importante œuvre historique des *Chroniques-Esdras-Néhémie*. Dans les IIIe, IIe et Ier siècle avant notre ère les divers Hagiographes de la Bible hébraïque trouvent toutes les circonstances favorables à leur composition.

Nous sommes en mesure de présenter les conclusions de ce rapide aperçu. Nous avons pris acte de l'existence, 200 ans environ avant notre ère, des trois grandes collections « historique », « législative », « prophétique », dont la réunion a formé la plus grande partie de la Bible. Nous avons constaté que par leur contenu elles s'accordaient aux temps de la Restauration et qu'il n'y avait pas grand embarras à placer leur origine entre 400 et 200 avant notre ère. Nous n'y avons point remarqué de traits qui réclamassent une composition plus ancienne, soit pour des livres entiers, soit pour des morceaux de quelque étendue.

Nous prétendons, en conséquence, que la Bible est un produit du judaïsme post-exilien contrairement aux vues de la tradition, d'une part, des principaux représentants de l'exégèse moderne, de l'autre.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

Nous avons de plus reconnu que, à défaut d'indications « externes » pour la fixation plus précise des dates d'origine, indications dont nous sommes absolument dépourvus, nous pouvions établir par de solides raisons « internes » la relation de succession des œuvres entre elles.

C'est ainsi que nous avons reconnu que :

Les *Livres prophétiques* ont connu les *Livres historiques* ;

Les *Livres historiques* ont connu la première édition du *Pentateuque* document jéhoviste-deutéronomique) ;

et que le *Pentateuque* sous sa forme définitive est postérieur à la rédaction des *Livres prophétiques* lesquels ne lui font aucun emprunt.

Ainsi de 400 à 200 avant notre ère (ces dates bien entendu n'ont aucune prétention à la rigueur) s'échelonnent :

1° Le *Proto-Pentateuque* ;

2° Les *Livres historiques* ;

3° Les *Livres prophétiques* ;

4° Le *Deutéro-Pentateuque* ou *Pentateuque* traditionnel [1].

Ces résultats paraîtront-ils à ceux qui cherchent à maintenir dans la mesure du possible les données de la tradition, l'indice d'une tendance « hypercritique », l'exagération des conclusions des Reuss, des Kuenen et des Wellhausen contre lesquelles ils s'élèvent ? Ce sera peut-être la première impression chez plusieurs ; j'espère que la réflexion ne les y confirmera pas et leur fera voir, au contraire, dans notre tentative un essai de réconcilier entre elles la tradition et l'exégèse moderne en donnant satisfaction aux légitimes exigences qu'elles font valoir chacune de son côté.

Assurément nous rompons avec la tradition en prenant de propos délibéré le contre-pied de ses propres propositions, en supposant la « modernité » partout où elle défend l'authenticité et l'antiquité.

Mais, quand on va un peu plus au fond des choses, on s'aperçoit

1) On pourra même, pour fixer les idées, proposer des dates d'un caractère purement conventionnel :

Proto-Hexateuque, achevé vers 350 ;
Livres historiques, achevés vers 300 ;
Livres prophétiques, achevés vers 250 ;
Hexateuque, achevé vers 200,

en conservant toute liberté pour admettre des chevauchements ou enjambements ainsi que des remaniements par répercussion d'une collection sur l'autre.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions

que ce que la tradition défend, ce n'est pas précisément l'attribution des œuvres à telle personne et à telle date, c'est leur unité, ce qu'en langage théologique on nomme leur inspiration. Cette unité elle-même, par un scrupule honorable mais qui a été poussé trop loin, a été entendue d'une façon étroite, au point qu'on s'est dérobé à l'évidence même en niant des contradictions et des divergences qui crèvent les yeux.

Quant aux écoles critiques, elles ont fait porter tout leur effort sur des différences incontestables et ont abouti à un émiettement, à une dislocation des textes, où toute pensée d'ensemble s'évanouit, où toute préoccupation commune disparaît.

Aux écoles critiques, nous accordons la pluralité des auteurs et des plumes, mais à la tradition nous concédons l'unité du fond, qui n'est nullement mise en jeu, parce qu'au lieu d'attribuer telle œuvre à un personnage unique, nous en aurons fait honneur à un groupe d'écrivains poursuivant dans la variété des formes et la liberté du détail la défense d'une commune foi.

MAURICE VERNES.

This content downloaded from 41.226.73.143 on Sat, 27 Feb 2016 11:35:42 UTC
All use subject to JSTOR Terms and Conditions